

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 23 JUILLET 2025**  
**PROCES VERBAL/COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI, Antoine CHAMOQUERET, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Clément MOISSONNIER, Cyril EPINAT, Kalemeli VERMEERSCH

**ABSENTES EXCUSEÉES** : Nathalie OSSEDAT (pouvoir donné à Colette MELON), Solange PERRIER

**ABSENTE**: Urielle GONARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

**VALIDATION PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025**

L'ensemble des membres du conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025.

**Question non inscrite à l'ordre du jour : demande de subvention comité des fêtes**

Les membres du conseil municipal présents acceptent de traiter la demande de subvention faite par le comité des fêtes bien qu'elle ne soit pas inscrite à l'ordre du jour.

**1/ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VOIRIE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a accordé à la commune une enveloppe complémentaire relative aux travaux supplémentaires de voirie 2025 par le biais d'une convention. Le principe de cette convention réside dans la prise en charge de l'intégralité des travaux hors taxes par la commune, via un fonds de concours versé à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes procèdera ensuite au remboursement à la commune, sur la base du coût réel de l'opération hors taxes, déduction faite de la subvention.

Concernant la commune de Saint Just-en-Chevalet, les travaux supplémentaires de voirie 2025 s'élèvent à un montant prévisionnel de 1 615.00 € HT.

**Oùï l'exposé de sa Présidente, le conseil municipal de Saint-Just-en-Chevalet, à l'unanimité :**

**DIT** que les travaux supplémentaires de voirie 2025 sont estimés, pour la commune de St Just en Chevalet à 1 615.00 € HT

**APPROUVE** les termes de la convention adoptée par le conseil communautaire selon lesquels la commune versera un fonds de concours du montant total des travaux hors taxes ;

**PREND NOTE** que la Communauté de Communes du Pays D'Urfé (CCPU) reversera à la commune le montant de la subvention qu'elle aura perçue pour cette opération ;

**AUTORISE** le maire à signer la convention liant la commune de Saint Just en Chevalet et la CCPU ;

**DECIDE** de fixer à cinq ans la durée d'amortissement du fonds de concours relatif aux travaux de voirie complémentaires 2025.

**Commentaire :**

Michel COMPAGNAT informe que cette année l'enveloppe voirie sera affectée :

- au chemin de la Bernichon et du Clos (de la propriété FRADIN Sylvie à la propriété MARCOT Dominique)
- au chemin des Rivières (du carrefour des Rivières jusqu'au niveau de la plateforme de travail de Mathieu OBLETTE)

**2/ CHEMIN RURAL « CHAMBODUT »**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu Rudy RICHARD représentant l'entreprise RICHARD CARRIERES qui a exposé le projet d'extension de la carrière située Roc Bonory à ST JUST EN CHEVALET.

Compte tenu des démarches et autorisations longues et complexes à obtenir, ce projet ne sera effectif que dans les prochaines années.

Cependant, il explique que l'extension de la carrière nécessitera le déplacement du chemin rural de Chambodut et voudrait déjà connaître le sentiment de la municipalité à ce sujet.

Deux nouveaux tracés sont possibles mais le plus probable est celui avec un passage dans le hameau de Chambodut.

Les frais liés au changement de tracé du chemin seront à la charge de l'entreprise RICHARD CARRIERES

Madame le maire insiste sur le fait que la décision prise ce jour n'est qu'une décision de principe au vu des éléments du dossier connus actuellement.

Dans tous les cas la modification de ce chemin sera soumise à enquête publique.

**Où l'exposé de sa Présidente, le conseil municipal de Saint-Just-en-Chevalet, à l'unanimité :**

**DONNE** un accord de principe pour la modification du tracé du chemin de Chambodut aux frais de l'entreprise RICHARD CARRIERES dans le cadre de leur projet d'agrandissement de la carrière dans les prochaines années ;

**DIT** que dans tous les cas la modification du tracé du chemin de Chambodut sera soumise à enquête publique.

### **3/ DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE G 502**

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal avoir été saisi par Alain DUFOUR représentant le Groupement Forestier LD ST JUST qui se dit intéressé par l'acquisition de la parcelle communale G502 d'une superficie de 702 m<sup>2</sup> située aux Bouchaux compte tenu de sa mitoyenneté avec sa propriété.

Emmanuelle BARLERIN propose de céder cette parcelle au Groupement Forestier LD ST JUST au prix de 300.00 € (prix moyen estimé) compte tenu de sa nature (friches) et de sa faible superficie.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **DECIDE** de céder la parcelle communale G502 d'une superficie de 702 m<sup>2</sup> au Groupement Forestier LD ST JUST au prix de 400.00 € (quatre cents euros).
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

### **4/ REHABILITATION PISCINE MUNICIPALE**

Emmanuelle BARLERIN annonce avec enthousiasme et soulagement l'ouverture de la piscine qui a eu lieu ce mercredi 23 juillet 2025 à 11 h 00 ! Elle fait également part du contentement d'Arnaud ECHEGUT, délégué du camping et du snack. Il va pouvoir exploiter le camping et le snack au maximum de sa capacité en accueillant les baigneurs côté piscine.

Elle informe que le chantier de la piscine a été réceptionné ce jour même avec les réserves suivantes :

- Manque 3 mètres de grille pour goulotte (livraison prévue le 25 juillet 2025 en attendant mise en place d'une mesure de protection pour parer à tout éventuel incident)
- Fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés)
- Dispense d'une journée de formation à l'ensemble des employés de l'unité technique (prévue le 24 juillet 2025)

Elle explique que tout a été mis en place pour une ouverture dans les meilleures conditions notamment : aménagement sécurisé autour de la tyrolienne, miroir pour faciliter la surveillance dans la zone de la tyrolienne, pelouse artificielle provisoire pour permettre l'accès aux zones ombragées, aménagement de la nouvelle infirmerie qui satisfait pleinement le personnel de surveillance.

Elle précise enfin que la couleur grise pour le liner a été décidée en réunion de chantier sur les conseils de l'entreprise, sans être actée en séance de conseil municipal compte tenu des délais à tenir pour une livraison de l'équipement au plus tôt. Quoiqu'il en soit, en fonction de la profondeur l'aspect est bien bleu ! Clément MOISSONNIER et Dominique SCIANDRONE se souviennent que ce sujet avait été évoqué lors d'un conseil municipal sans pour autant qu'une délibération ne soit prise. Elle tient à apporter ces précisions afin de stopper la transmission d'information erronée auprès de la population.

Emmanuelle BARLERIN rappelle que l'inauguration en présence des personnalités officielles, des financeurs, des élus, des associations locales, des gendarmes et pompiers, du personnel communal et de la population aura lieu le vendredi 25 juillet à 18 heures.

L'apéritif offert par la municipalité à cette occasion sera préparé par Arnaud ECHEGUT.

## **6/ PERSONNEL COMMUNAL**

### **Commentaire :**

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal que le ménage de la salle de sport et de la salle ERA va être confié à une société de nettoyage après mise en concurrence. Ces locaux vastes et très souvent occupés sont difficiles à entretenir par le personnel communal compte tenu des plages horaires vacantes très aléatoires ; les salles étant très souvent occupées.

Elle annonce que trois recrutements vont avoir lieu :

- 1 service civique (deux candidatures ont été déposées, celle de Margot DUPERRAY a été retenue)
- 1 contrat d'apprentissage (trois candidatures ont été déposées celle de Mélanie BERGERON a été retenue)
- 1 contrat à durée déterminée de 16 heures (trois candidatures ont été déposées celle de Roxane BERARD a été retenue)

### **CONTRAT A DUREE DETREMINEE**

Madame le maire explique à l'assemblée municipale qu'en raison de la hausse des effectifs des élèves fréquentant l'école publique il y a lieu de recruter un agent pour aider au service et à la surveillance pendant la pause méridienne.

Cet agent sera également chargé de l'entretien des salles de la mairie et de la salle rue de Thiers.

Le volume horaire pour ce contrat est fixé à 16 heures hebdomadaires.

#### **Où l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE le** recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée à compter du 29 août 2025 jusqu'au 31 juillet 2026 à raison de 16 heures par semaine ;
- **CHARGE le** maire à signer tous les documents afférents à ce contrat.

### **SERVICE CIVIQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une jeune de Saint Just-en-Chevalet est volontaire pour effectuer une mission de service civique. Il s'agit d'une possibilité proposée par la loi du 10 mars 2019 pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans pendant une période comprise entre 6 et 12 mois avec un volume horaire hebdomadaire compris entre 24 et 35 H. Ils doivent accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires par la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Pour ce qui nous concerne, la jeune personne interviendra à l'école publique pendant les temps périscolaires (garderie, pause méridienne, dans les classes), proposera des animations, des ateliers thématiques et suivra la partie administrative de la cantine dans sa globalité, de l'inscription à la facturation.

Il est préconisé d'avoir recours à l'intermédiation, c'est-à-dire, passer une convention avec un des organismes habilités par l'Etat pour gérer ce type de contrat, en l'occurrence La Ligue de l'Enseignement.

Cet organisme permet à la volontaire d'effectuer 24 heures par semaine pour une durée de 8 mois à compter du 15 septembre 2025. La volontaire percevra directement une indemnité de l'Etat susceptible d'être majorée selon leurs critères sociaux.

La structure d'accueil complète l'indemnité de l'Etat par une contribution mensuelle à régler, sur facture, à la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement. En contrepartie, la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement reverse chaque mois une indemnité supplémentaire du même montant, directement à chaque volontaire.

En outre, la structure d'accueil s'acquitte, auprès de la Ligue de l'Enseignement, des frais de gestion (accompagnement, formation, tutorat, bilan de fin de mission...) s'élevant à 150.00 €.

#### **Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- ✓ **ACCEPTE le principe d'accueillir une jeune volontaire pour des missions de service civique ;**
- ✓ **AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement.**

### **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal que le contrat d'apprentissage signé avec Laura MARCOUX dans le cadre de la préparation d'un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) au Lycée du Puits de l'Aune à FEURS arrive à son terme et qu'il convient, compte tenu des effectifs de l'école publique de recruter une nouvelle personne en apprentissage.

Elle propose de recruter un nouvel apprenti pour la rentrée scolaire 2025-2026, effectuant sa formation au CFA AKTEAP/UFA Lycée du Puits de l'Aune à Feurs et sur les bases réglementaires du contrat d'apprentissage.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **AUTORISE Emmanuelle BARLERIN à recruter un nouvel apprenti pour la rentrée scolaire 2025-2026 et à signer les pièces afférentes au contrat d'apprentissage selon les modalités des contrats d'apprentissage en vigueur.**

## 5/STATION DE TRAITEMENT DES EAUX (STEP)

Emmanuelle BARLERIN explique que l'agence de l'eau préconise l'installation d'un débitmètre à l'entrée du déversoir d'orage afin de comptabiliser l'ensemble du volume rejeté et d'en améliorer la qualité.

Ce matériel représente, selon Monsieur FOUGERE technicien, un coût d'environ 7000.00 € qui pourrait être subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

Concernant l'assainissement, elle en profite pour expliquer qu'il y a eu nécessité de faire intervenir une entreprise de pompage pour déboucher un égout rue du 19 mars. Il est probable cet incident soit dû à un affaissement de la canalisation, un passage caméra sera nécessaire.

## 6/ DEMANDE DE SUBVENTION

Emmanuelle BARLERIN donne lecture du courrier du Comité des Fêtes de St Just en Chevalet, accompagné du devis pour la prestation du feu d'artifice parvenu cet après-midi même au secrétariat.

Il s'agit d'une demande de subvention pour aider à la prise en charge du feu d'artifice qui sera tiré le 30 Aout à l'occasion de la fête patronale.

Emmanuelle BARLERIN interroge Clément MOISSONNIER sur le programme et le coût engagé pour le spectacle et les animations ainsi que sur l'état des finances du comité des fêtes. Le courrier ne précise pas le budget prévisionnel de la fête patronale ni l'état de la trésorerie de l'association. Ce sont des éléments nécessaires pour la compréhension des besoins

Elle explique qu'il est difficile de subventionner une association sans connaître cette donnée, il en est de même pour les autres associations.

Emmanuelle BARLERIN rappelle également que la commune soutient l'organisation de cette manifestation notamment par la mise à disposition des employés communaux et la gratuité des salles pour le déroulement du bal et de la soupe aux choux, le service du vin d'honneur le dimanche.

Il est entendu de représenter ce sujet au conseil municipal de septembre après le déroulement de la fête patronale. Un soutien financier pourra être apporté si les finances l'exigent.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire rappelle diverses dates :

invitation à l'apéritif offert par la municipalité à l'occasion de la brocante

- 17 heures salle de sport le samedi 26 juillet 2025
- 11 heures 30 place de l'église le dimanche 27 juillet 2025

**Forum des énergies renouvelables** : le 14 novembre 2025 de 9 h à 17 h à l'Hippodrome de Feurs

### **Invitation Jean-Claude TISSOT**

*« Comme chaque année depuis mon élection, j'ai le plaisir de vous inviter à nous retrouver pour le bilan d'une année supplémentaire de mandat parlementaire.*

*Cette année, avec mes colistiers, nous vous proposons les rendez-vous suivants :*

- *lundi 15 septembre à Riorges*
- *mardi 16 septembre à Andrézieux-Bouthéon*
- *mercredi 17 septembre dans le Pilat (commune à préciser)*

*Un carton d'invitation avec toutes les précisions de lieux et d'horaire vous parviendra fin août mais je vous remercie d'ores et déjà d'en informer votre conseil municipal »*

**Invitation EC2i (prestataire téléphonique de la commune) :** Portes ouvertes le 31 juillet 2025 de 16 H à 20 H à Roanne 20, avenue Gambetta

Madame BARLERIN annonce l'arrivée d'une orthophoniste à la maison de santé en septembre prochain, il s'agit de Sophie MERLINOT.

Elle dresse le compte rendu de la réunion tenue le 17 juillet dernier en Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) en présence de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des professionnels de santé au sujet de la recherche de médecins.

Etaient présents les représentants de l'ARS de la CCPU et les représentants de professionnels de santé de la Maison en Santé.

L'ARS doit organiser le déploiement du pacte de solidarité destiné à la lutte contre les déserts médicaux. La mesure phare consisterait de permettre à des médecins qui exercent en zone qualifiée de suffisamment dotée de venir exercer deux jours maxima par mois en zone de désert médical.

A ce jour ils disposent de peu d'éléments concrets d'organisation. L'objet de cette réunion est de mieux connaître le territoire et son organisation ainsi que les possibilités partenariales entre les élus, les professionnels de santé en place, l'ARS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) mais aussi de connaître les capacités d'accueil de ces futurs médecins « solidaires » (cabinet de consultation, secrétariat, hébergement, etc...).

Les élus et les professionnels de santé ont soulevé de très nombreuses questions pratico-pratiques et financières à ce sujet.

Toutes les questions n'ont pas eu de réponse à ce jour.

Une prochaine rencontre début septembre permettra d'avoir plus de précisions.

Les professionnels de santé sont dubitatifs quant à ce dispositif en matière de qualité, de suivi et de continuité des prises en charge. Ils font donc des propositions d'organisation qui leur paraissent plus pérennes et conformes à la qualité des soins attendue.

Les élus porteront le sujet au conseil communautaire lorsque les éléments seront connus en totalité.

Madame le maire précise qu'à ce jour les recherches engagées n'ont pas abouties pour installer des médecins mais elles se poursuivent de façon active.

A partir de novembre 2026 le territoire devrait pouvoir bénéficier du dispositif « Docteurs Juniors » consistant à affecter des jeunes médecins, en fin de parcours, sur des territoires classés déserts médicaux.

Elle informe également que la pharmacie SIETTEL dispose d'une plateforme de télémédecine.

La séance est levée à 22 H 20

Clément MOISSONNIER

Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN

Maire de St Just en Chevalet